



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Lundi 24 Août 2020 - 18h 30 - Maison du Bridge de Strasbourg

Le Président du Comité d'Alsace, Guy Berenguer, souhaite la bienvenue à tous les participants, et se félicite de constater que tous les Président(e)s de clubs ont répondu à notre invitation et sont donc soit présents, soit représentés.

G. Berenguer demande aux personnes présentes à titre individuel si elles veulent voter à titre individuel ou laisser leur vote à leur Président de club. Aucun vote individuel n'est demandé.

Le Président demande l'accord de l'auditoire pour que le vote puisse se faire par mode électronique, géré par la FFB. Chaque votant, en liaison directe sur le site de la FFB aura la possibilité d'exprimer son vote.

Le compte des voix sera fait par la FFB qui nous communiquera le résultat.

Modification des statuts

Le sujet unique de cette A.G. Extraordinaire concerne la mise à jour des statuts du Comité d'Alsace de Bridge.

G. Schmidt, responsable du groupe de travail, résume les grandes lignes concernant les modifications. Elle a travaillé sur la base des statuts de la FFB en les adaptant à la loi locale. Elle a pris en compte les usages du CAB, notamment l'élection du vice-président de la CRED.

Après le Conseil d'Administration de juin, différentes personnes ont participé à l'élaboration de cette mise à jour. G. Schmidt remercie tous ceux qui lui ont fait part de leurs observations et/ou suggestions pour aboutir aux statuts proposés.

La modification la plus importante concerne la composition du Comité d'Alsace de Bridge : **seuls les clubs sont membres du Comité** et non les licenciés à titre individuel.

Les droits de vote :

- ✚ Aux Assemblées Générales : les clubs votent selon le nombre de leurs licenciés de la saison précédente.
- ✚ Aux Conseils d'Administration : les membres (le Président du Comité, 12 Présidents de clubs, 7 membres individuels) ont une seule voix chacun.

Ce nouveau projet est conforme à la loi ainsi qu'aux statuts de la FFB.

Cette mise à jour étant achevée, une deuxième étape concernera la mise à jour du règlement intérieur. Un groupe de travail sera chargé de cette évolution.

C. Busquet pose la question : pourquoi le nombre de 12 Présidents élus dans le Conseil d'Administration. G. Berenguer répond qu'il s'agit là du nombre imposé pour l'obtention de l'agrément Jeunesse et Sport, ainsi que pour des notions fiscales et de gestion des arbitres.

Pas d'autre question soulevée au sujet des statuts proposés, le Président G. Berenguer demande aux présidents de clubs ou leurs représentants de procéder au vote électronique sur le site de la FFB.

Dès les votes enregistrés, L. Danzinger -Responsable Informatique de la FFB- nous transmet le résultat : (voir ci-joint copie du mail et de l'analyse de la FFB)

La modification des statuts est acceptée par 100 % des voix

L'ordre du Jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, le Président Guy Berenguer clôt la réunion.

Cette réunion s'est prolongée par l'évocation de différents autres points d'ordre général.





Organisation de la fin de la saison 2019-2020

F. Wolff revient sur l'e-mailing envoyé hier, il demande aux Présidents de clubs de rappeler à leurs membres que les inscriptions sont ouvertes et peuvent être modifiées.

Candidatures pour le Conseil d'Administration

Le délai de dépôt de candidature prévu par les statuts est d'un mois, exceptionnellement nous ramenons ce délai à 15 jours, soit jusqu'au 12 septembre 2020.

Les postes à renouveler :

-  Président du Comité
-  Président de la CRED
-  12 Présidents de clubs
-  7 membres individuels

Reprise des activités dans les clubs

MBA : tous les rideaux ont été lavés, les sols et murs nettoyés et désinfectés, la climatisation et la ventilation révisée : nettoyage avec changement des filtres antibactériens.

Si le niveau d'activité reprend à un niveau satisfaisant, nous ne sommes pas opposés au changement du revêtement sol, éventuellement poser un sol plastifié sur la moquette (réduction des inconvénients phoniques). Nous reparlerons du projet en A.G.

Pour l'instant, nous n'avons aucune visibilité sur la reprise des activités.

Cercle : le 1^{er} tournoi a eu lieu ce lundi 24 août : 7 tables ½, soit une fréquentation moyenne pour le mois d'août

CUBE : le 1^{er} tournoi est prévu mardi 25 août

Mulhouse, Colmar BC et Wissembourg : l'activité a déjà repris

Meinau : reprise éventuelle mi-septembre

Molsheim : 1^{er} tournoi prévu le mardi 1^{er} septembre

Haguenau : le club attend l'autorisation de la Maison des Associations, la réponse est prévue pour début septembre

Trois Frontières : la reprise dépend de l'autorisation de la Mairie

Pas de reprise prévue dans les clubs de : Saverne, Sarrebourg, Top Evasion Mulhouse, Bartholdi Colmar

Cours

E. Muller reprend les cours le 7 septembre, mais a déjà des retours de personnes inquiètes qui ne sont pas sûres de revenir rapidement.

Fonds de solidarité ALSACE

P. Chapus pose la question concernant le résultat des tournois solidaires organisés sur BBO : env. 3 000 € ont été versés dans le fonds de solidarité. G. Guldmann discutera l'attribution de cette aide aux clubs en difficultés avec les responsables de clubs organisateurs de ces tournois.

Aide aux clubs en difficultés – FFB

2 dossiers ont été déposés au niveau national

Paiement des compétitions

P. Chapus propose de demander les paiements des compétitions soit par carte bancaire, soit par chèque ou virement. Nous reverrons ce point lors de l'A.G. du 26 septembre, à savoir : paiement par chèque par le capitaine d'équipe ou virement à l'inscription et éviter tous les paiements fragmentés et/ou individuels.

Compte tenu de la situation créée par la pandémie, il n'y a pas de buffet prévu après cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Guy Berenguer
Président du Comité d'Alsace de Bridge

Martine Schupp
Secrétaire Générale du Comité d'Alsace de Bridge